

Tribunal de commerce d'Aix-en-Provence

INSTAURER UNE CULTURE DE L'ANTICIPATION

L'anticipation ! C'est le point commun des discours du président sortant du tribunal de commerce d'Aix-en-Provence, Jean-Jacques Politano, de son successeur, Daniel Dobranowski, ainsi que du procureur, lors de l'audience solennelle de rentrée du tribunal de commerce d'Aix-en-Provence, classé 15ème tribunal de commerce de France.

Le procureur de la République a souligné l'efficacité des juges consulaires, des bénévoles du monde économique, dont moins de 10% des jugements sont frappés d'appel. Avant d'enchaîner sur la réforme : « Si réforme il y a, elle ne pourrait se faire que sous l'égide du ministère public » et d'aller plus loin en insistant sur la nécessité d'intervenir « au plus vite pour trouver un terrain d'entente entre les parties » et de rappeler la confidentialité des procédures de conciliation. Après avoir motivé sa démission (voir encadré), Jean-Jacques Politano a rappelé que, dès le début de son mandat, il y a trois ans, il avait annoncé que ses maîtres-mots seraient « prévention et conciliation ». D'ailleurs, en 2014, 260 entretiens de prévention ont entraîné l'ouverture de 36 mandats ad hoc et de 12 conciliations, soit une augmentation

de près de 30% par rapport à 2013. S'il déplore que les acteurs de la justice commerciale soient trop souvent « considérés comme des fossoyeurs de l'entreprise, alors qu'ils sont guidés uniquement par le souci de la sauvegarde des emplois et de la pérennité de l'activité de l'entreprise, sa plus grande satisfaction est la réussite de plans de cession comme celui de Fibre de Berre qui a permis de préserver 48 emplois sur 54 ou encore des transports Ascencio dont 103 emplois



Daniel Dobranowski

“ Si après les discussions sur les amendements, le texte du projet de loi demeure en l'état, alors notre mouvement qui a été seulement suspendu peut reprendre à tout moment ”.

sur 104 ont été maintenus.

Sa plus grande déception reste cependant la liquidation judiciaire de LFoundry et le licenciement de plus de 600 salariés. Un dossier dont le tribunal aixois a été dessaisi car, si l'activité était basée à Rousset, le siège social se trouvait lui à Paris. « J'ai assisté impuissant à cet immense gâchis social », a poursuivi le président qui n'a pas manqué de rappeler : « Construire l'avenir n'est-il pas d'anticiper et de prendre les mesures qui s'imposent ? D'anticiper les difficultés pour les contenir et les maîtriser ? ».

Renforcer la prévention

Après le bilan du président sortant, Daniel Dobranowski a évoqué l'avenir. Conscient lui aussi de la nécessité de la prévention, il entend bien poursuivre et renforcer les actions du tribunal dans ce domaine. Son message aux chefs



Les juges consulaires aixois

d'entreprise : « Venez nous rencontrer avant qu'il ne soit trop tard. Notre démarche est gratuite, rapide et sans formalisme ». Son objectif est aussi d'être à l'écoute de ses juges, de les voir épanouis et de donner une image irréprochable du tribunal. Il a également pointé du doigt les réformes, et notamment celle qui concerne les juridictions commerciales, revenant sur les mouvements de protestation du mois de décembre : « Si après les discussions sur les amendements, le texte du projet de loi demeure en l'état, alors notre mouvement qui a été seulement suspendu peut reprendre à tout moment » avant de rappeler que, si le tribunal n'est pas hostile à une réforme, il entend qu'elle

soit consensuelle afin d'en conforter l'efficacité. Il est de tradition de donner la parole au bâtonnier en exercice, Me Josianne Chaillol : « J'aurais pu vous parler de la réforme Macron. Non, j'ai voulu rappeler aujourd'hui, au nom des avocats, que l'hôtel Maurel de Ponteves, dit d'Espagnet (qui abrite le tribunal de commerce, ndlr) n'est pas qu'une demeure baroque où s'est installé un marchand de draps en 1620 et où il a fait fortune. Il abrite aujourd'hui une juridiction et que c'est aussi un lieu où on applique le principe de la contradiction, voire tout simplement le sens critique ».

Une activité soutenue

Bruno Motemps, greffier du TC Aix-en-Provence, a énoncé les chiffres marquant l'activité. Le nombre total de décisions rendues, tant par le tribunal que par le président, les juges commis-

Les chiffres :

ZOOM SUR L'ACTIVITÉ GÉNÉRALE :

3 804 affaires nouvelles (3 677 en 2013), en hausse de +3,45%.

250 référés enrôlés (244 en 2013), en hausse de +2,46%.

3 877 jugements rendus (3 803 en 2013), en hausse de +1,92%.

Le nombre de procédures collectives est en baisse de -2,56% (en hausse +6,01% en 2013) avec 533 jugements d'ouverture (547 en 2013) dont 6 procédures de sauvegarde (9 en 2013), 197 redressements judiciaires (204 en 2013) et 330 liquidations judiciaires immédiates (334 en 2013).

510 liquidations judiciaires ont été prononcées (482 en 2013) dont 330 liquidations immédiates et 180 en cours de procédure, soit une hausse importante de +5,81% (+12,35% en 2013). 63 plans ont été adoptés (67 en 2013), dont 7 plans de sauvegarde, 45 plans de continuation et 11 plans de cession. Par ailleurs, 23 plans ont été résolus (31 en 2013). 526 clôtures de liquidations judiciaires ont été prononcées (486 en 2013), 499 pour insuffisance d'actif (462 en 2013) et 27 pour extinction de passif et clôtures de plans (24 en 2013).

Les juges commissaires ont rendu 5 951 ordonnances (9 209 en 2013) dont 2 558 dans le cadre de la vérification du passif et 3 393 pour autres décisions.

Les sanctions : 26 interdictions de gérer (20 en 2013), 2 comblements du passif (6 en 2013) et 45 faillites personnelles (20 en 2013).

La juridiction du président s'est traquée par 1 688 injonctions de payer (IP) (1 750 en 2013, soit une baisse de -3,54 %), 101 oppositions à IP (106 en 2012, soit une baisse de -4,72%), 475 ordonnances sur requête (448 en 2012, soit une hausse de +6,03 %) et 313 ordonnances en matière de mandats ad hoc et conciliations (22 en 2012, soit une hausse de +40,99%). 242 référés ont été rendus (306 en 2012, soit une baisse de -20,92 %).

LE REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS :

21 384 actes ont été déposés en annexe au RCS (21 246 en 2013) dont 11 559 comptes annuels (11 337 en 2013)

15 090 formalités ont été effectuées (14 797 en 2013), dont 3 554 immatriculations (3 741 immatriculations en 2013, 3 582 en 2012 et 3 822 en 2011) réparties en 176 commerçants personnes physiques (200 en 2013), 2 498 sociétés commerciales (2 577 en 2013), 6 groupements d'intérêt économique (9 en 2013), 874 sociétés civiles (955 en 2013). 9 121 modifications (8 584 en 2013) et 2 415 radiations (2 872 en 2013).

LES SÛRETÉS ET PRIVILÈGES sont en baisse de -7,24 % avec 6 332 inscriptions prises au greffe (6 826 en 2013), soit 494 inscriptions de moins qu'en 2013.

saire ou le juge commis à la surveillance du registre du commerce et des sociétés (RCS) s'élève à 12 473, soit près de 50 décisions par jour ouvrable, sachant que le tribunal de commerce aixois compte 28 juges. Le greffe a effectué plus de 63 000 formalités et délivrance d'états ou d'extraits, soit plus de 250 par jour ouvrable. En moyenne, 300 actes ou formalités sont effectués chaque jour ouvrable.

Intérim et démission

« La justice consulaire et, en premier lieu le président du tribunal, doivent être au-dessus de tout soupçon », a indiqué Jean-Jacques Politano. Conscient des possibles turbulences que son enga-

gement sur une liste des municipales aurait pu entraîner dans le fonctionnement du tribunal, il a exercé son droit de retrait pendant toute la campagne. C'est Daniel Dobranowski qui a alors assuré toutes les prérogatives présidentielles qui lui étaient dévolues. « Même si aucun article n'édicte à ce jour une quelconque règle d'incompatibilité entre les mandats de président du tribunal de commerce et d'élu local, la déontologie et une réflexion éthique m'ont conduit à démissionner de mes fonctions », a indiqué le président sortant.

L'installation de Daniel Dobranowski

Daniel Dobranowski a cofondé, en 1975, SECTP, entreprise de construction aixoise qui a connu

un important développement (plus de 22 000 logements réalisés sur 30 ans). En 2007, la société a été transmise à trois jeunes cadres salariés. Aujourd'hui, le (nouveau) président préside une société de gestion de patrimoine immobilier. Elu juge consulaire en 2004, il était depuis trois ans vice-président du tribunal de commerce d'Aix-en-Provence. Aux côtés de Jean-Jacques Politano, il a œuvré dans le domaine de la prévention et notamment dans les procédures amiables des mandats ad hoc et des conciliations. Son élection court pour la durée restant du mandat du président sortant, c'est-à-dire jusqu'à fin 2015.

Martine Debette

*Fleurs, Plantes
& autres Curiosités*
Création et Décoration
Cours d'art floral
Stylisme végétal
Mariage

Digitale
14, rue Breteuil 13001 Marseille
Tél : 04 91 54 37 00 - Fax : 04 91 33 83 38
contact@digitalefleuriste.com - www.digitalefleuriste.com